

Département de l'Yonne  
Arrondissement d'Auxerre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 05 DECEMBRE 2024**

**VILLE DE  
SAINT-  
FLORENTIN**

**N° 2024\_086**

Membres en exercice : 25  
Conseillers présents à la séance : 19  
Pouvoirs : 3  
Absents : 3

Date de publication : 6 décembre 2024

Le 05 décembre 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 28 novembre 2024 et dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. DELOT, M. MAILLARD Mme SCHWENTER,  
M. PARIGOT Mme SEUVRE, Mme WILLEMS, Mme DELOT,  
Mme GRUET, M. BILLET, M. SERRE, Mme COUDERT,  
M. TIRARD, M. GORNEAU, M. PERREIRA-GONCALVES,  
M. LECOMPTE, Mme ÉTIENNE, M. LEFEVRE,  
Mme GROENTZINGER, M. DELECOLLE,

**ÉTAIENT EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :**

M. BIOT pouvoir à M. PARIGOT, Mme BIOT-FLORIMOND  
pouvoir à Mme DELOT, Mme ROUSSEAU pouvoir à  
Mme SCHWENTER

**ÉTAIENT ABSENTS :**

M. CAMPOS, M. LANGLOIS, Mme LANGLOIS-LENTI,

Mme SCHWENTER et M. MAILLARD ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

**Objet**

***CESSION PARCELLE  
Ancienne gendarmerie***

*Visas*

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques,

Vu la délibération n°2022\_100 du 8 décembre 2022,

VU la délibération n°2023\_064 portant autorisation de signature d'un protocole d'accord avec Mon Logis,

VU le Protocole d'accord signé entre la Commune et Mon Logis le 29 septembre

VU la délibération n°2023\_071 du 12 octobre 2023 portant Désaffectation et Déclassement de l'immeuble « Ancienne Gendarmerie »

VU la délibération 2023\_100 datée du 15 décembre 2024 portant cession au groupe Mon Logis des immeubles de la rue Charles Gounod

*Exposé des motifs :*

CONSIDÉRANT que le déclassement de l'immeuble porté par la délibération n°2023\_071 devenue définitive le 12 décembre 2023 après expiration des délais de recours,

CONSIDERANT que la commune a accepté le principe de la cession de ce bien cadastré BE 671 sis rue Ch. Gounod au profit de Mon logis,

CONSIDÉRANT l'estimation produite par le service des domaines dans son avis n°9464141,

CONSIDERANT que la vente prévue par la délibération 2023\_100 n'a pu être réalisée au 31 décembre 2023

CONSIDERANT que le montant de la cession doit être revue afin de prendre en compte le montant de l'indemnité de résiliation du Bail emphytéotique qui sera versée concumittamment à la Caisse des dépôts,

CONSIDERANT que cette indemnité de résiliation est d'un montant de **422 389.99 €** (QUATRE CENT VINGT-DEUX MILLE TROIS CENTS QUATRE- VINGT-NEUF EUROS QUATRE-VINGT-DIX-NEUF CENTIMES) pour une résiliation effective au 31 décembre 2024,

CONSIDERANT dès lors que la cession est consentie au Groupe Mon Logis pour le montant de **422 389.99 €** (QUATRE CENT VINGT-DEUX MILLE TROIS CENTS QUATRE-VINGT-NEUF EUROS QUATRE-VINGT-DIX-NEUF CENTIMES),

CONSIDERANT que cette cession a fait l'objet d'une promesse de vente en date du 28 mai 2024,

CONSIDERANT que la cession interviendra au 1<sup>er</sup> janvier 2025,

CONSIDERANT que Me MILLARD sera chargé de la rédaction des actes nécessaires à cette cession et des formalités de publication ;

*Après en voir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,*

**ANNULE** la délibération 2023\_100 en ce qu'elle portait cession au 31 décembre 2023 pour un montant de **441 991.62 €** ,

**ALIENE** l'immeuble « Ancienne Gendarmerie » sis 4 rue Charles Gounod pour un montant de **422 389.99 €** (QUATRE CENT VINGT-DEUX MILLE TROIS CENTS QUATRE- VINGT-NEUF EUROS QUATRE-VINGT-DIX-NEUF CENTIMES), € hors taxe et hors frais de notaire au profit de Mon Logis,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette cession.

Fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
A SAINT-FLORENTIN, le 6 décembre 2024

Le Maire, Yves DELOT,



Envoyé en préfecture le 06/12/2024

Reçu en préfecture le 06/12/2024

Publié le 06/12/2024



ID : 089-218903458-20241205-2024\_086-DE